

# Analyse cartographique des zones à enjeux de développement dans le SCoT

---



## Analyse cartographique des zones à enjeux de développement dans le SCoT

Approuvé en décembre 2007, le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Malo a défini des secteurs prioritaires de développement avec un objectif de rééquilibrage du territoire pour un fonctionnement plus efficace.

Ainsi, une armature urbaine a été définie avec une hiérarchie des différents secteurs devant accueillir le développement :

- Pôle urbain majeur : Saint-Malo
- Pôle structurant à affirmer :
  - Dinard-Pleurtuit
  - Dol-de-Bretagne
  - Combourg
  - Pleine-Fougères
- Pôles secondaires relais des pôles structurants :
  - Cancale
  - Ploubalay
  - Saint-Pierre-de-Plesguen
  - Tinténiac

Dans le cadre de la programmation du développement de l'activité économique sur son territoire, le Pays de Saint-Malo a également défini plusieurs sites d'accueil pour ces activités, qualifiés de « sites relais » :

- Moulin Madame à Combourg
- La Morandais à Tinténiac
- La Coudraie à Pleugueneuc
- Actipole 2 à Miniac-Morvan
- La Haut Mottais à Saint-Malo
- Cap Emeraude à La Richardais-Pleurtuit
- Les Rolandières à Dol-de-Bretagne
- Les Vignes Chasles à Roz-Landrieux
- La Fontaine au jeune à Sains
- Le Point du jour à Saint-Georges-de-Gréhaigne
- La Jannaie à Saint-Malo

La capacité totale d'urbanisation inscrite de ces zones dans le SCoT de 2007 est de 263,5 ha en 1<sup>ère</sup> intention et de 41 ha en 2<sup>ème</sup> intention.

Source des données utilisées :

- SAUpac 2011 – Registre parcellaire graphique 2011 de l'Agence de services et de paiement, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.
- Les zones U (urbaines) et AU (A urbaniser) ont été extraites de la table attributaire qui reprend l'ensemble des zonages PLU existants sur le département et disponible sur : <http://geobretagne.fr/mapfishapp/>  
Assemblage des documents d'urbanisme Ille et Vilaine – 2011  
Pour la commune de Cancale, le zonage retenu correspond à la version approuvée du PLU du 28/02/2014.

Précautions de lecture :

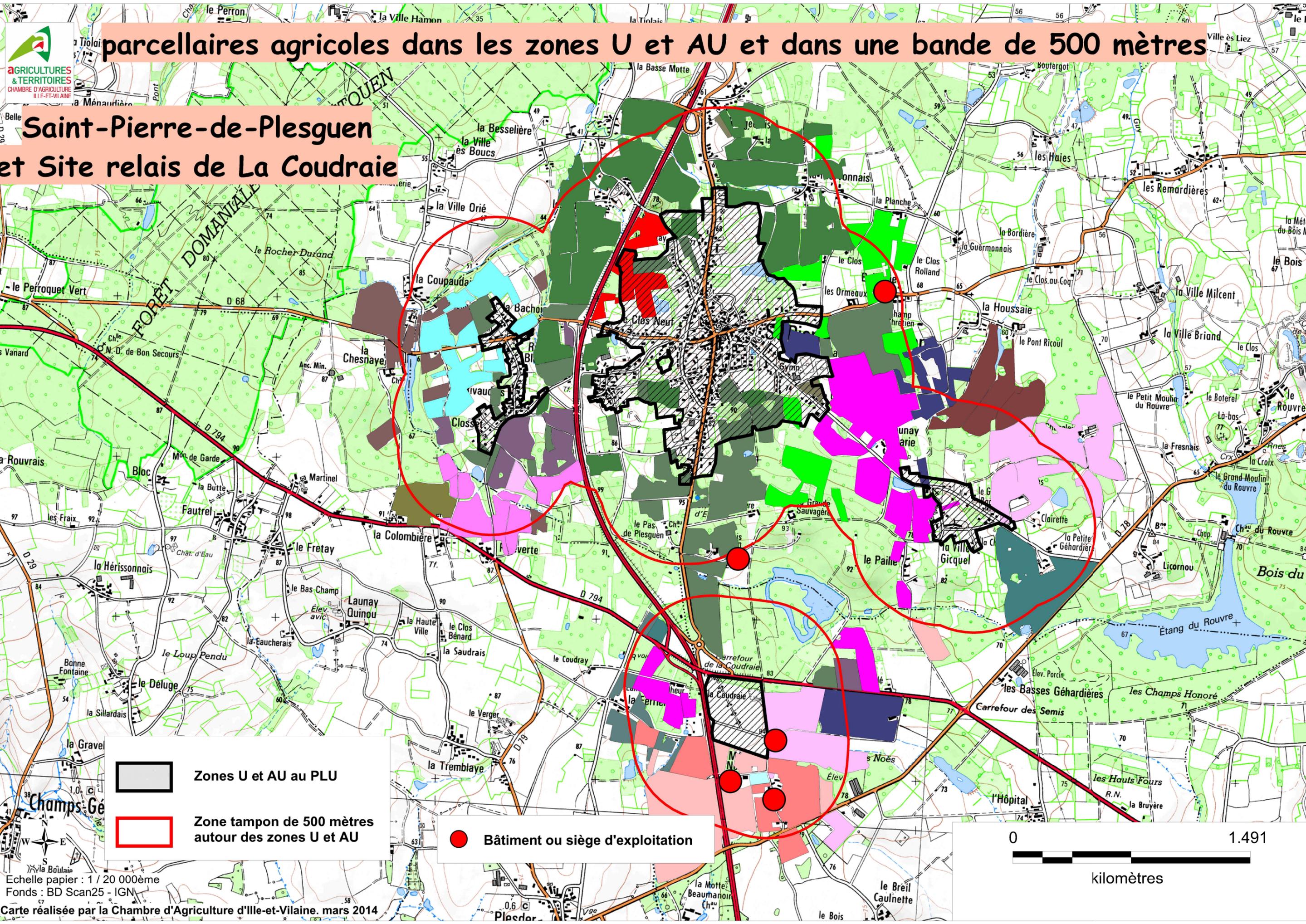
Les sièges d'exploitations ou bâtiments agricoles localisés dans le présent document sont issus des dires des agriculteurs et/ou élus locaux lors des réunions intercommunales. Leur exhaustivité n'est pas garantie.

Le registre parcellaire graphique (RPG 2011) est mis en évidence dès qu'au moins une partie de l'îlot parcellaire est dans la bande-tampon des 500m autour des zones U ou AU.

Cette bande-tampon de 500m a été définie, en comité de pilotage, comme le rayon d'observation pertinent pour identifier et caractériser le parcellaire agricole autour des pôles et sites relais.

## Tableau récapitulatif des données

Pôles et/ou sites relais	Nombre de déclarants PAC 2011		Surfaces PAC 2011 en ha	
	Ayant au moins une parcelle dans le pôle/site	Ayant au moins une parcelle dans les zones AU	Dans le pôle/site et dans un rayon de 500m	Dans les zones AU
1 Combourg / Moulin Madame	49	23	611,76	94,9
2 Saint-Pierre-de-Plesguen / La Coudraie-Pleugueneuc	33	11	436,45	28,92
3 Tinténiac / La Morandais	47	18	633,56	82,52
4 Cancale	33	10	384,75	22,04
5 Saint-Malo	49	18	587,75	54,86
6 Pleurtuit/Dinard	36	15	735,2	63,36
7 Ploubalay	32	15	412,38	39,25
8 Dol-de-Bretagne	53	14	676,88	63,77
9 Roz-Landrieux	17	5	145,89	24,94
10 Saint-Georges-de-Gréhaigne / Sains	32	5	257,62	25,84
11 Actipole Miniac-Morvan	16	2	136,77	7,91
12 Pleine-Fougères	42	11	461,48	22,93
		<b>147</b>		<b>531,24</b>



# parcelles agricoles dans les zones U et AU et dans une bande de 500 mètres

## Saint-Pierre-de-Plesquen et Site relais de La Coudraie

-  Zones U et AU au PLU
-  Zone tampon de 500 mètres autour des zones U et AU

-  Bâtiment ou siège d'exploitation

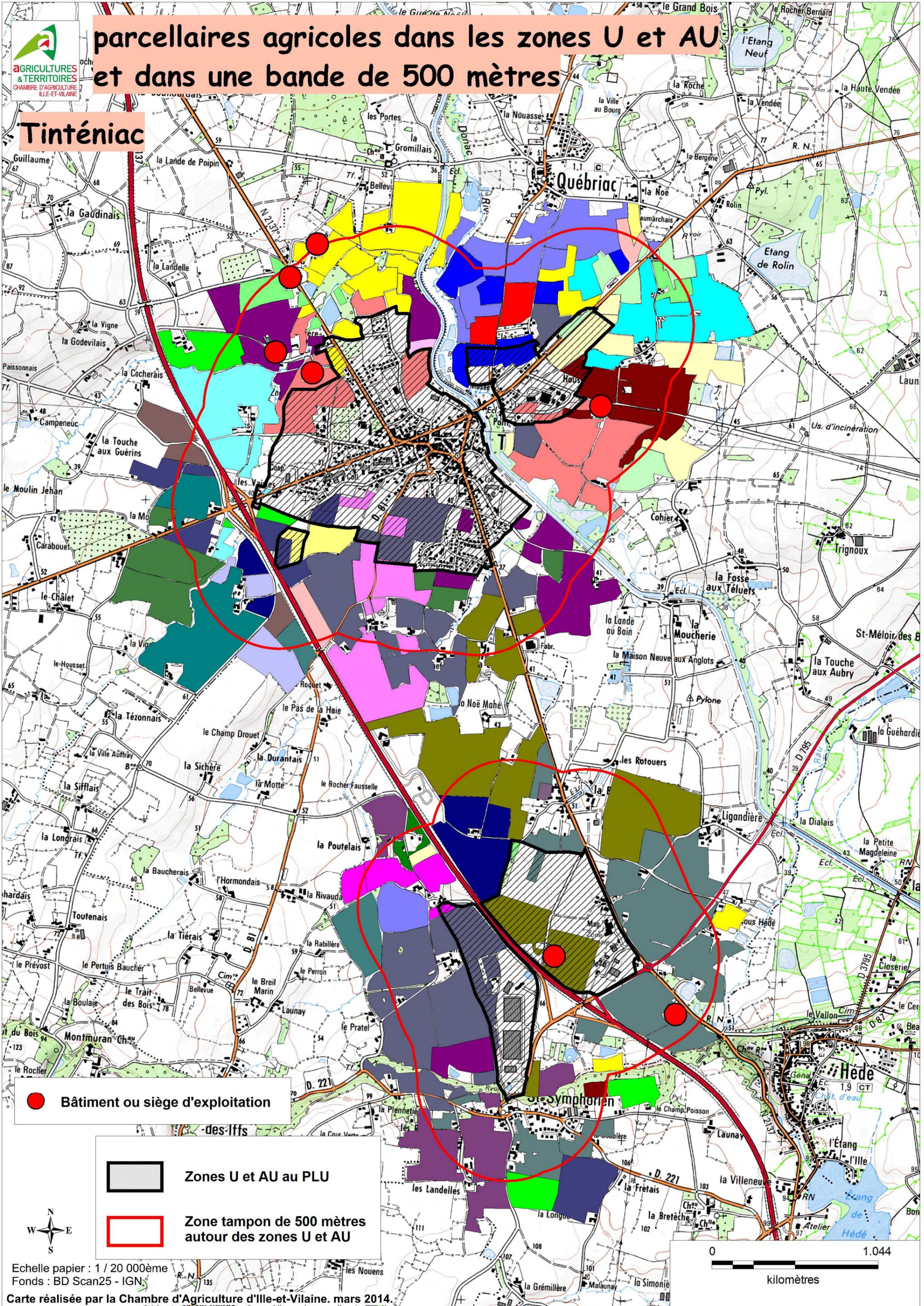
Echelle papier : 1 / 20 000ème  
Fonds : BD Scan25 - IGN  
Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine, mars 2014





# parcellaires agricoles dans les zones U et AU et dans une bande de 500 mètres

## Tinténiac



 Bâtiment ou siège d'exploitation

 Zones U et AU au PLU

 Zone tampon de 500 mètres  
autour des zones U et AU

Echelle papier : 1 / 20 000ème  
Fonds : BD Scan25 - IGN

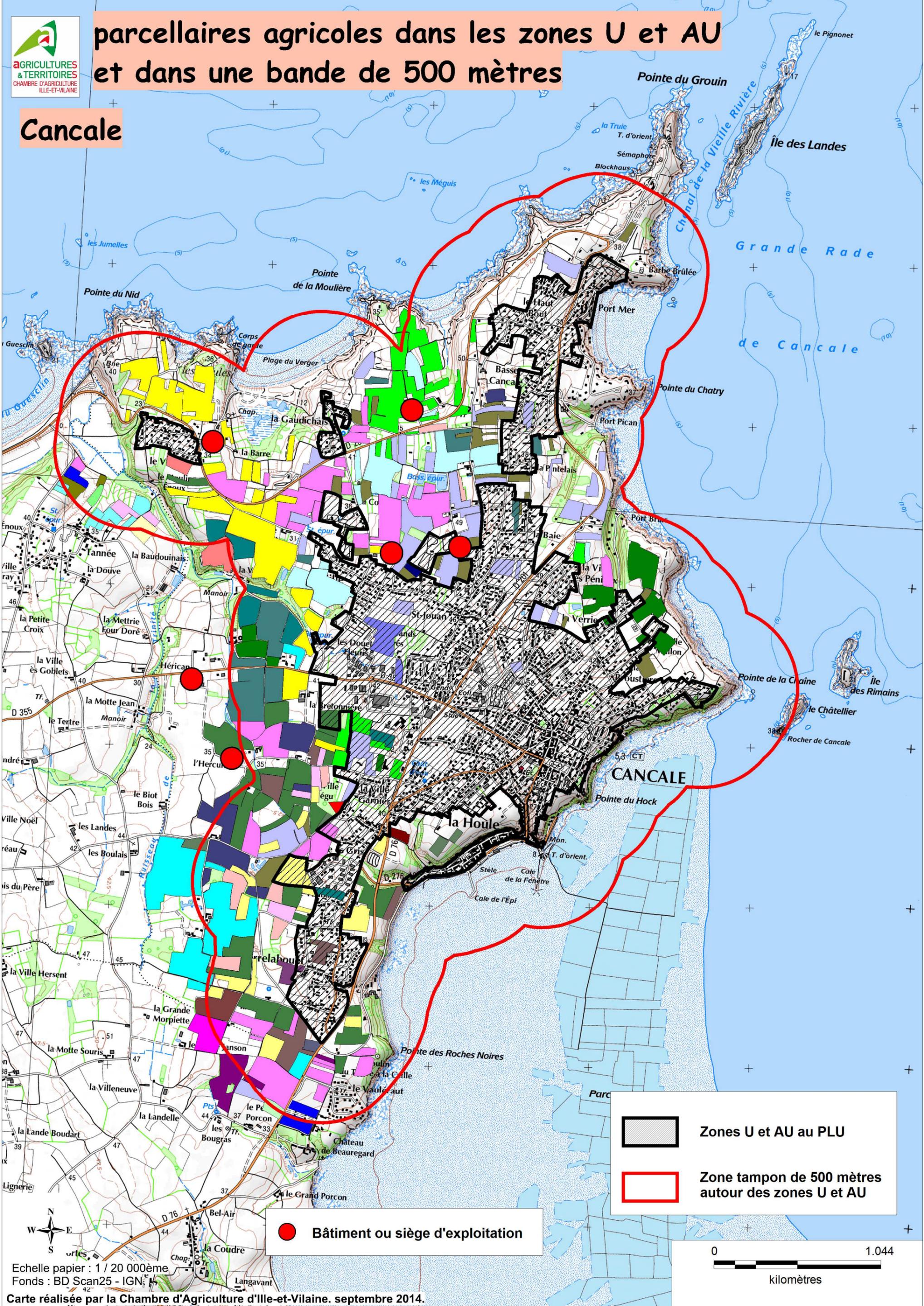
Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine, mars 2014.

0 1.044  
kilomètres



# parcellaires agricoles dans les zones U et AU et dans une bande de 500 mètres

## Cancale



-  Zones U et AU au PLU
-  Zone tampon de 500 mètres autour des zones U et AU

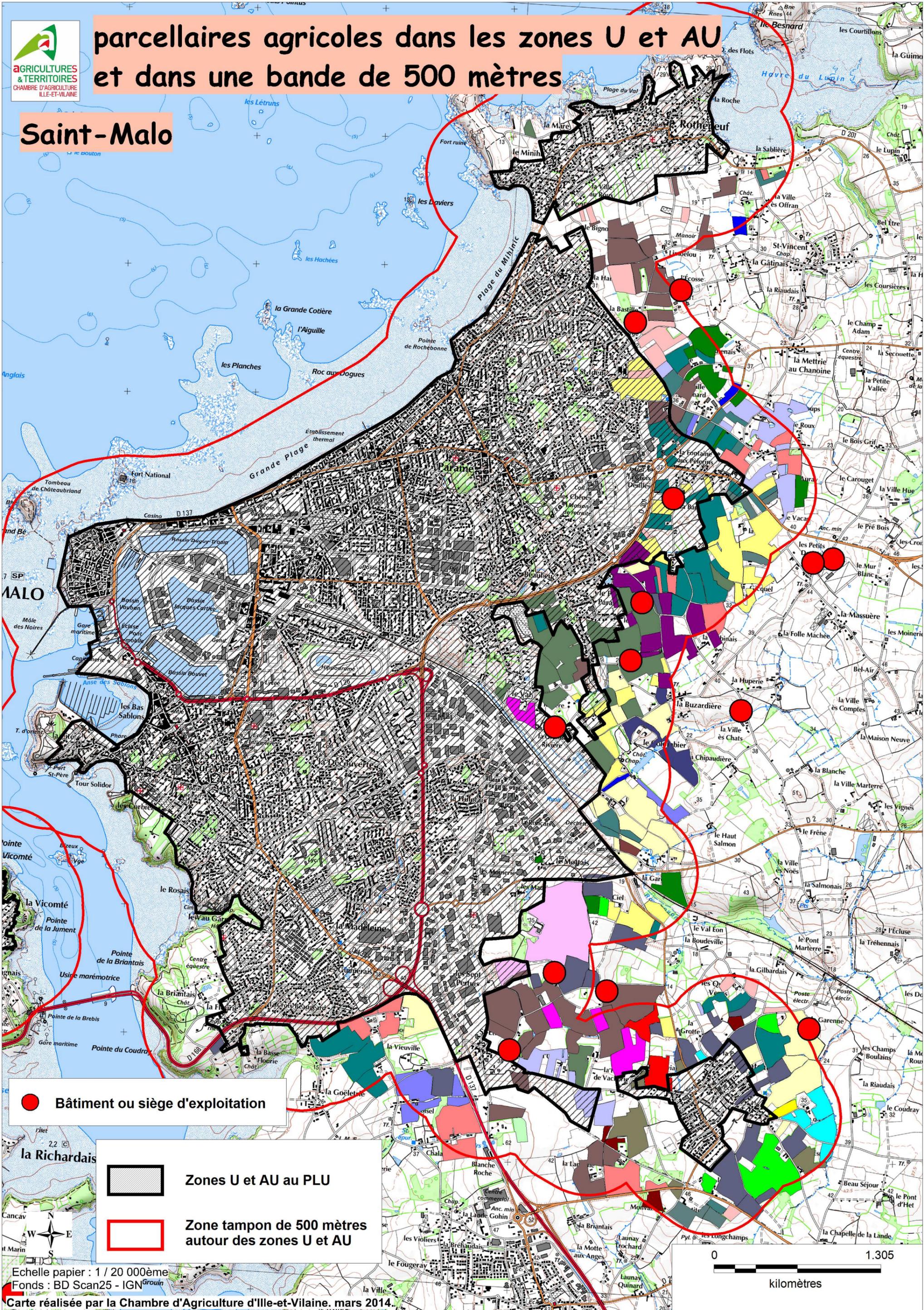
-  Bâtiment ou siège d'exploitation

Echelle papier : 1 / 20 000ème  
Fonds : BD Scan25 - IGN



# parcellaires agricoles dans les zones U et AU et dans une bande de 500 mètres

## Saint-Malo



 Bâtiment ou siège d'exploitation

 Zones U et AU au PLU

 Zone tampon de 500 mètres  
autour des zones U et AU

Echelle papier : 1 / 20 000ème  
Fonds : BD Scan25 - IGN

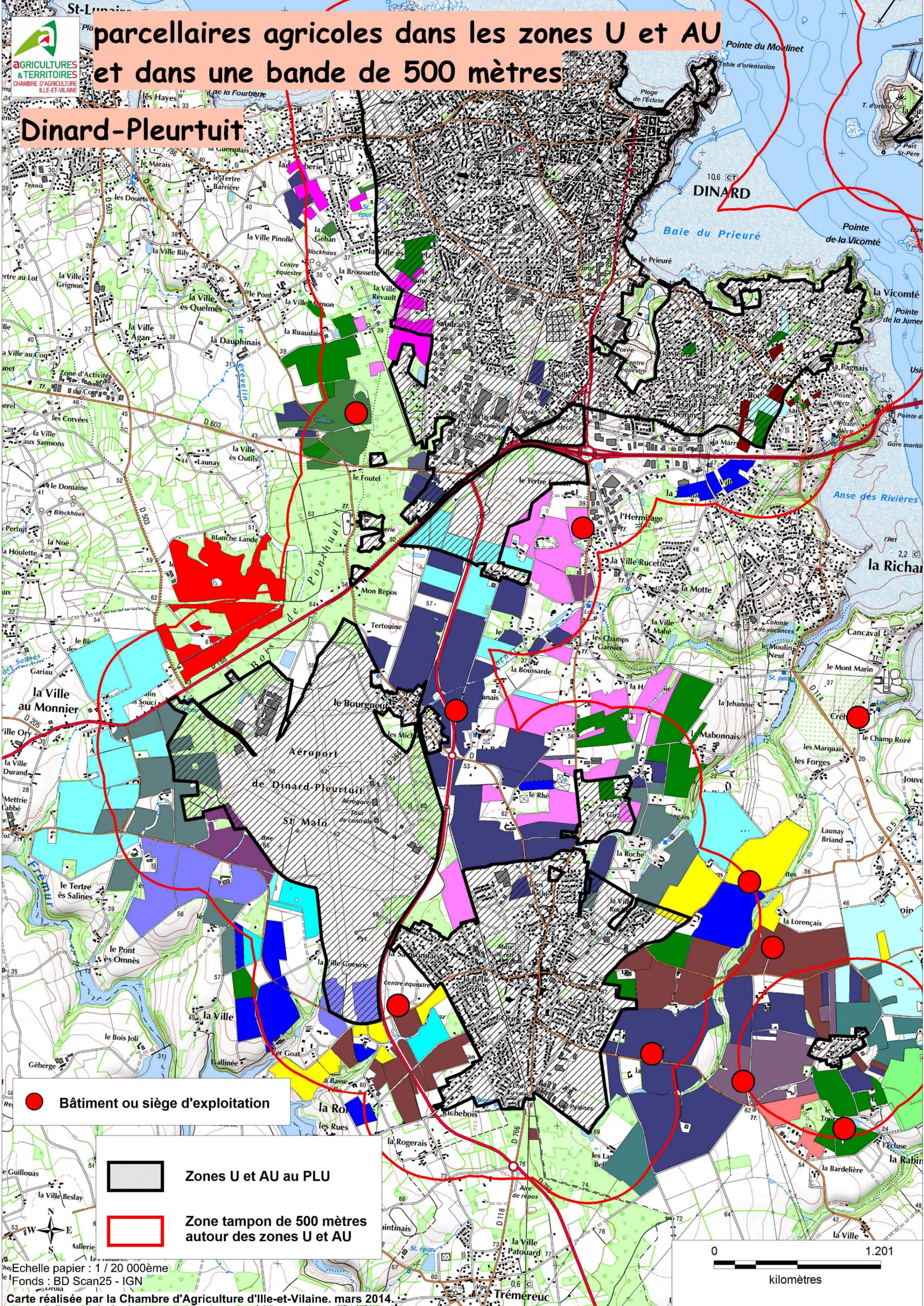
Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine, mars 2014.

0 1.305  
kilomètres



# parcelles agricoles dans les zones U et AU et dans une bande de 500 mètres

## Dinard-Pleurttuit



 Bâtiment ou siège d'exploitation

 Zones U et AU au PLU

 Zone tampon de 500 mètres  
autour des zones U et AU

Echelle papier : 1 / 20 000ème  
Fonds : BD Scan25 - IGN

Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine, mars 2014.

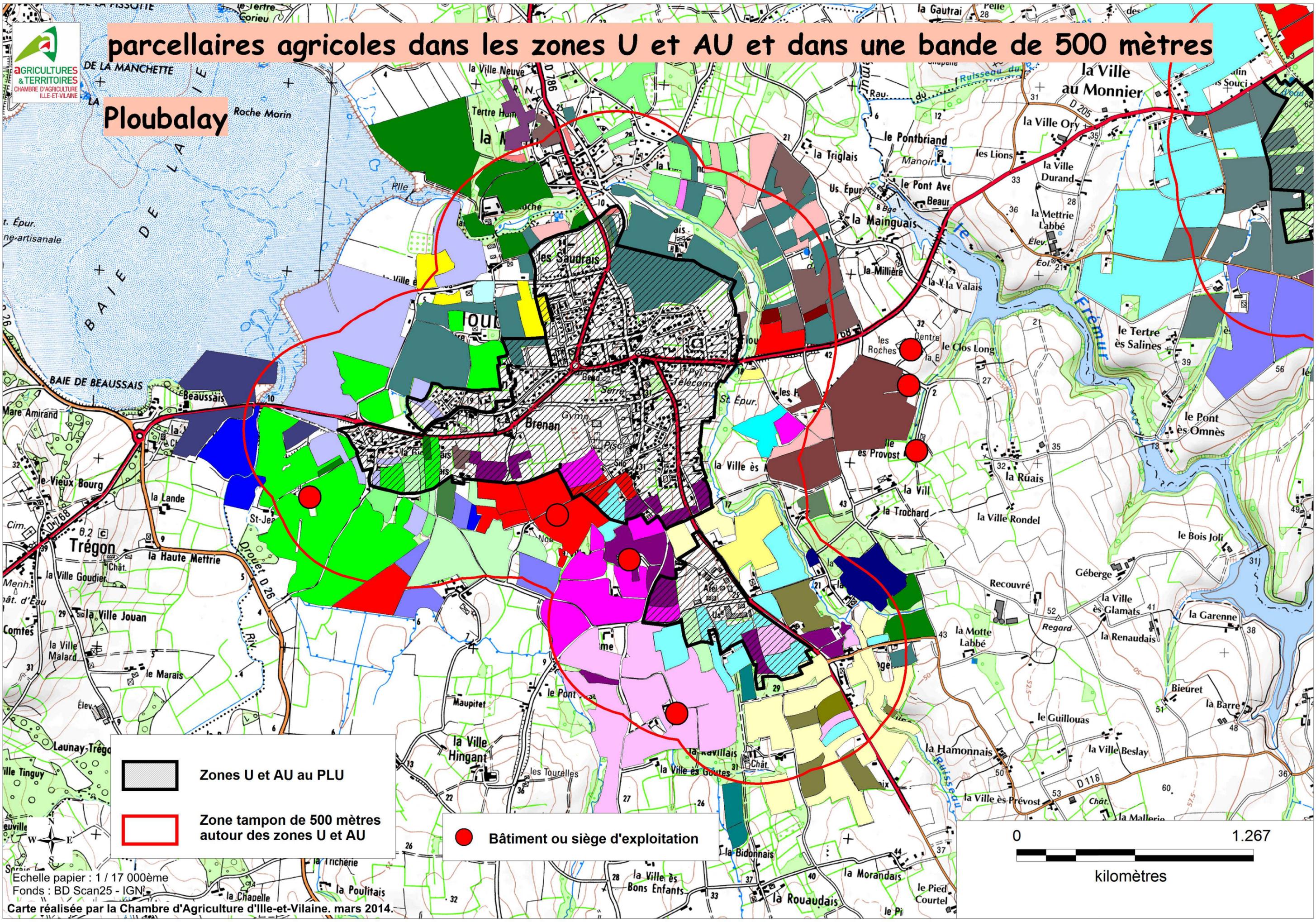
0 1.201  
kilomètres





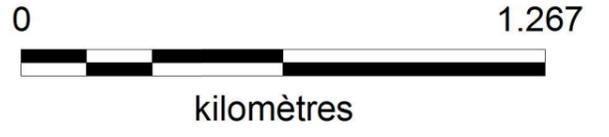
# parcelles agricoles dans les zones U et AU et dans une bande de 500 mètres

## Ploubalay



-  Zones U et AU au PLU
-  Zone tampon de 500 mètres autour des zones U et AU

-  Bâtiment ou siège d'exploitation



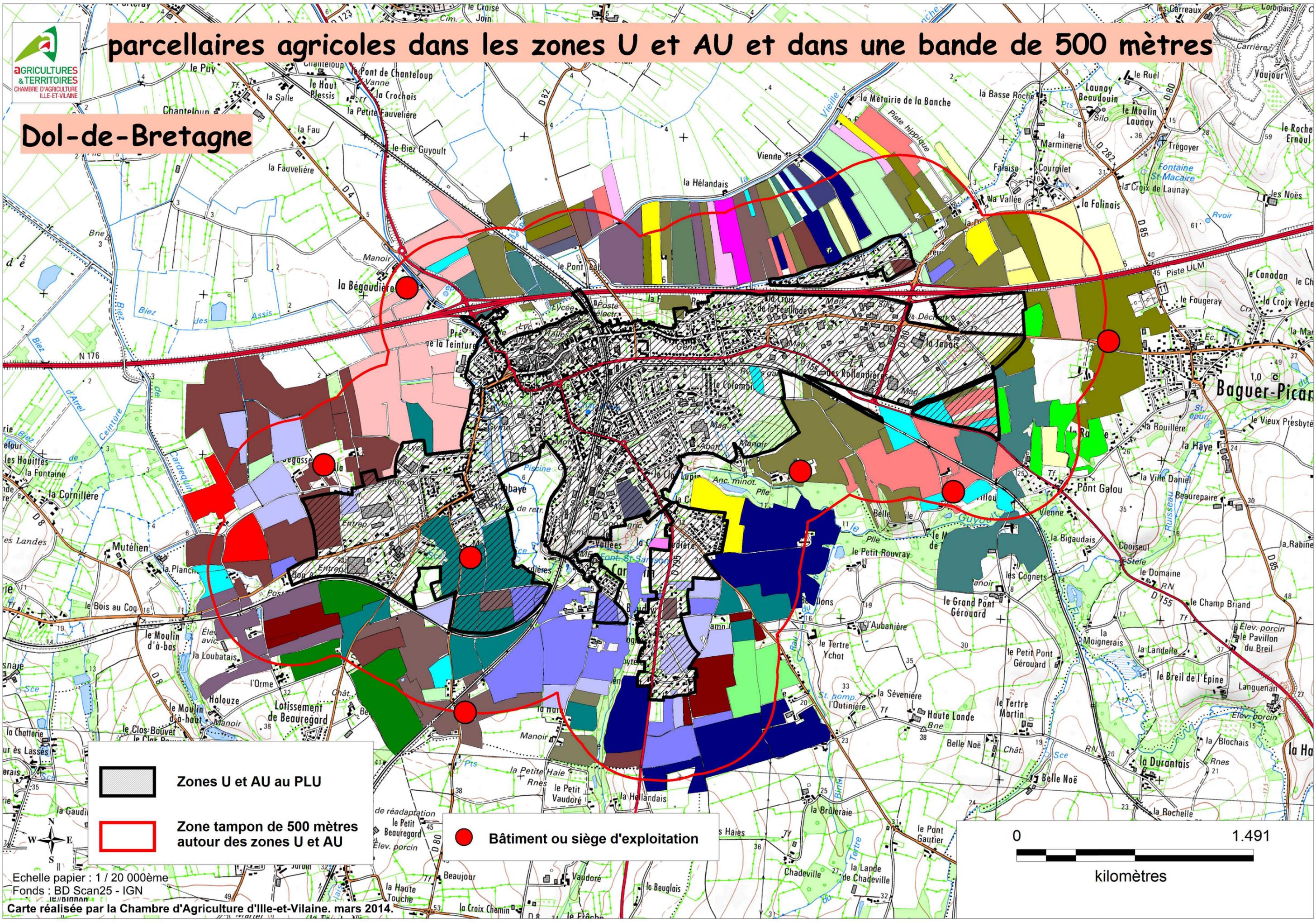
Echelle papier : 1 / 17 000ème  
 Fonds : BD Scan25 - IGN  
 Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine. mars 2014.





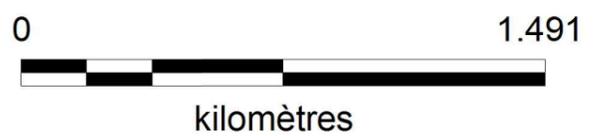
# parcellaires agricoles dans les zones U et AU et dans une bande de 500 mètres

## Dol-de-Bretagne



-  Zones U et AU au PLU
-  Zone tampon de 500 mètres autour des zones U et AU
-  Bâtiment ou siège d'exploitation

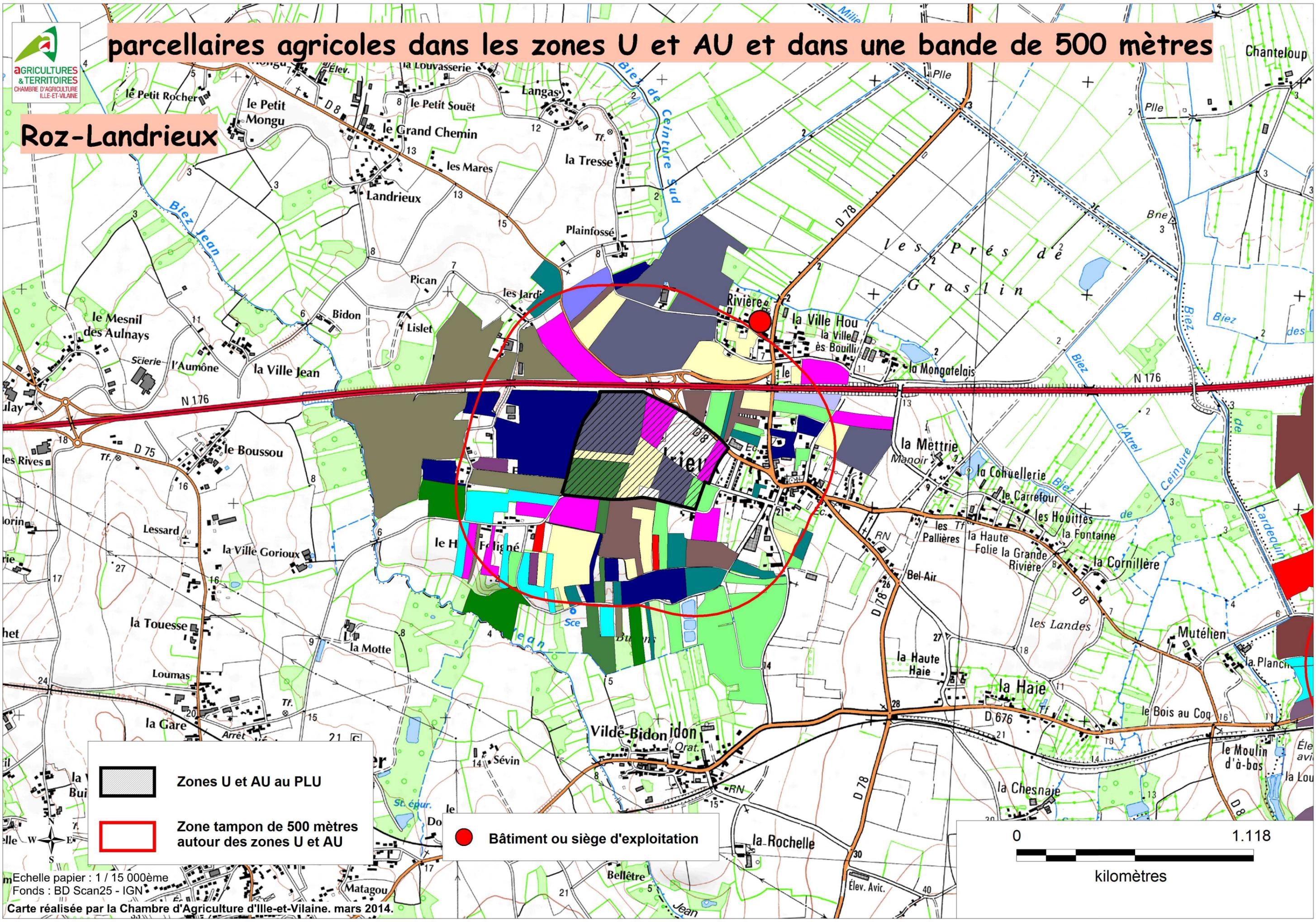
Echelle papier : 1 / 20 000ème  
 Fonds : BD Scan25 - IGN  
 Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine. mars 2014.





# parcelles agricoles dans les zones U et AU et dans une bande de 500 mètres

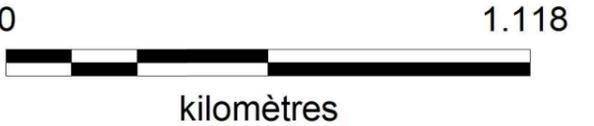
## Roz-Landrieux



 Zones U et AU au PLU

 Zone tampon de 500 mètres autour des zones U et AU

 Bâtiment ou siège d'exploitation

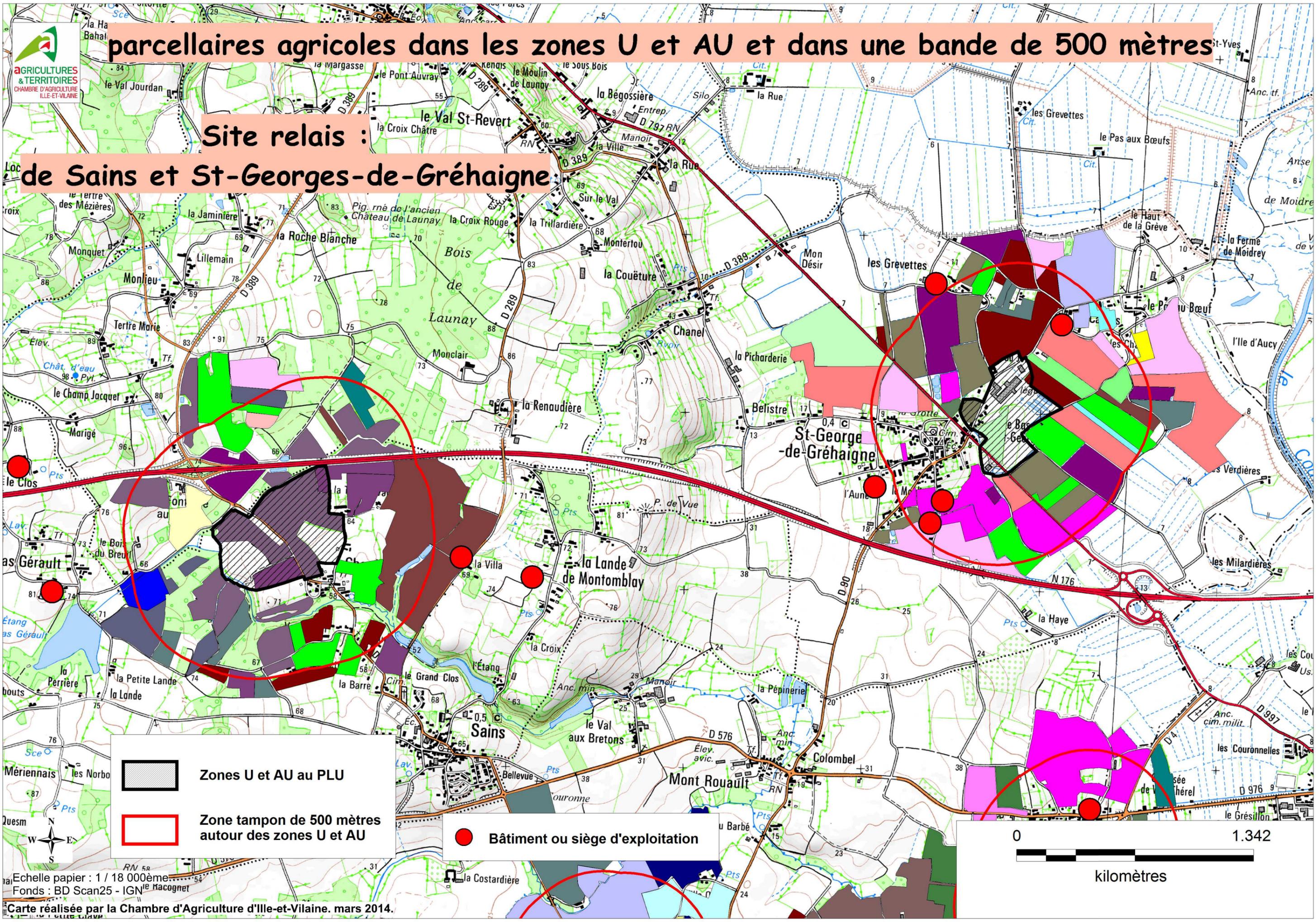






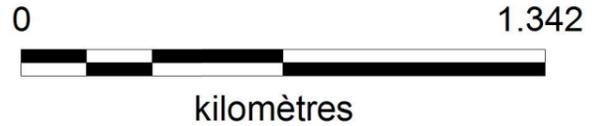
# parcelles agricoles dans les zones U et AU et dans une bande de 500 mètres

## Site relais : de Sains et St-Georges-de-Gréhaigne



-  Zones U et AU au PLU
-  Zone tampon de 500 mètres autour des zones U et AU

-  Bâtiment ou siège d'exploitation

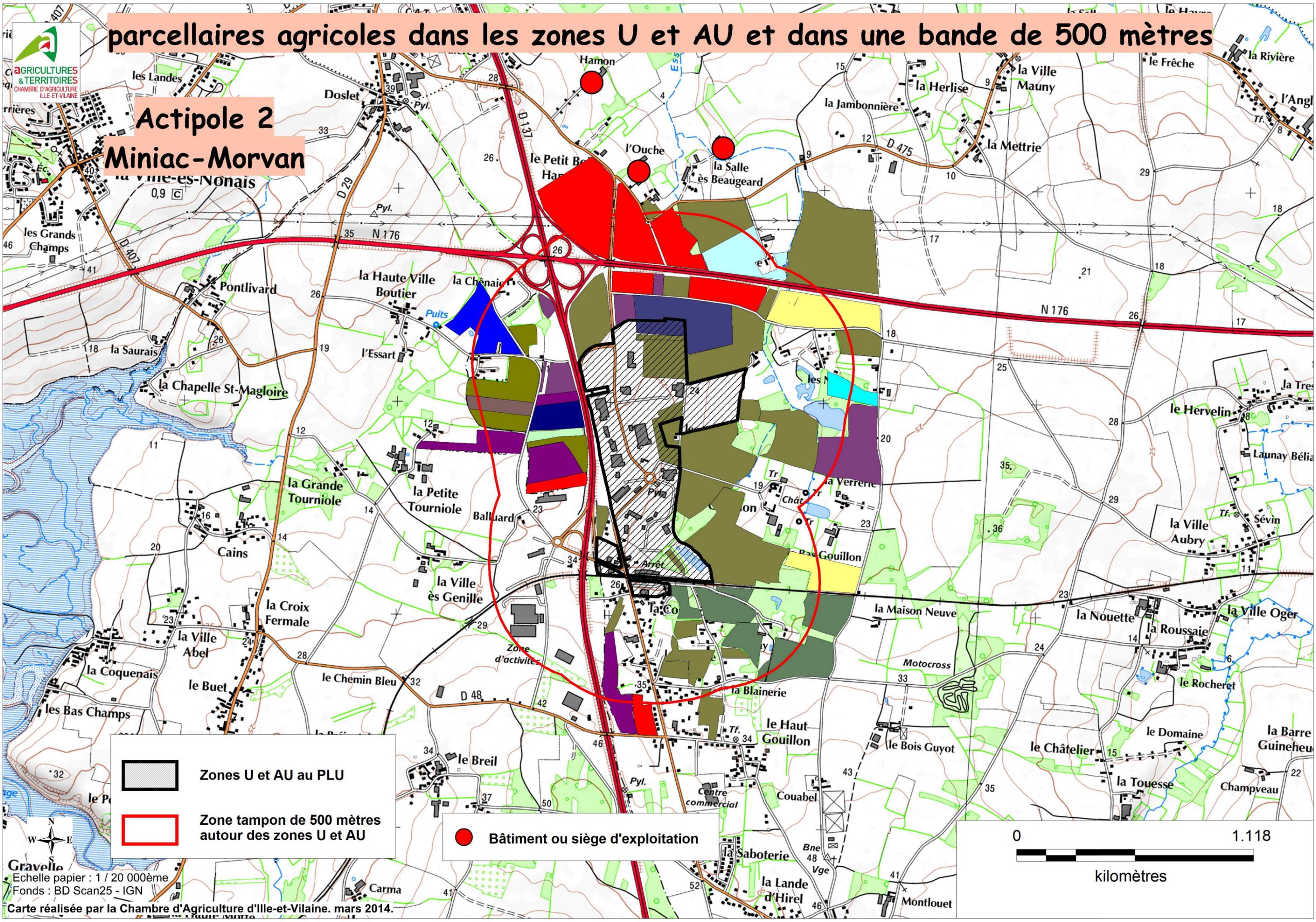




# parcelles agricoles dans les zones U et AU et dans une bande de 500 mètres

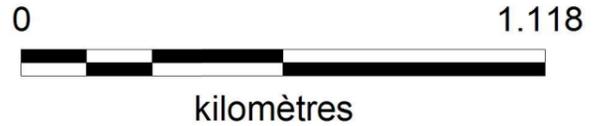


## Actipole 2 Miniac-Morvan



-  Zones U et AU au PLU
-  Zone tampon de 500 mètres autour des zones U et AU

-  Bâtiment ou siège d'exploitation



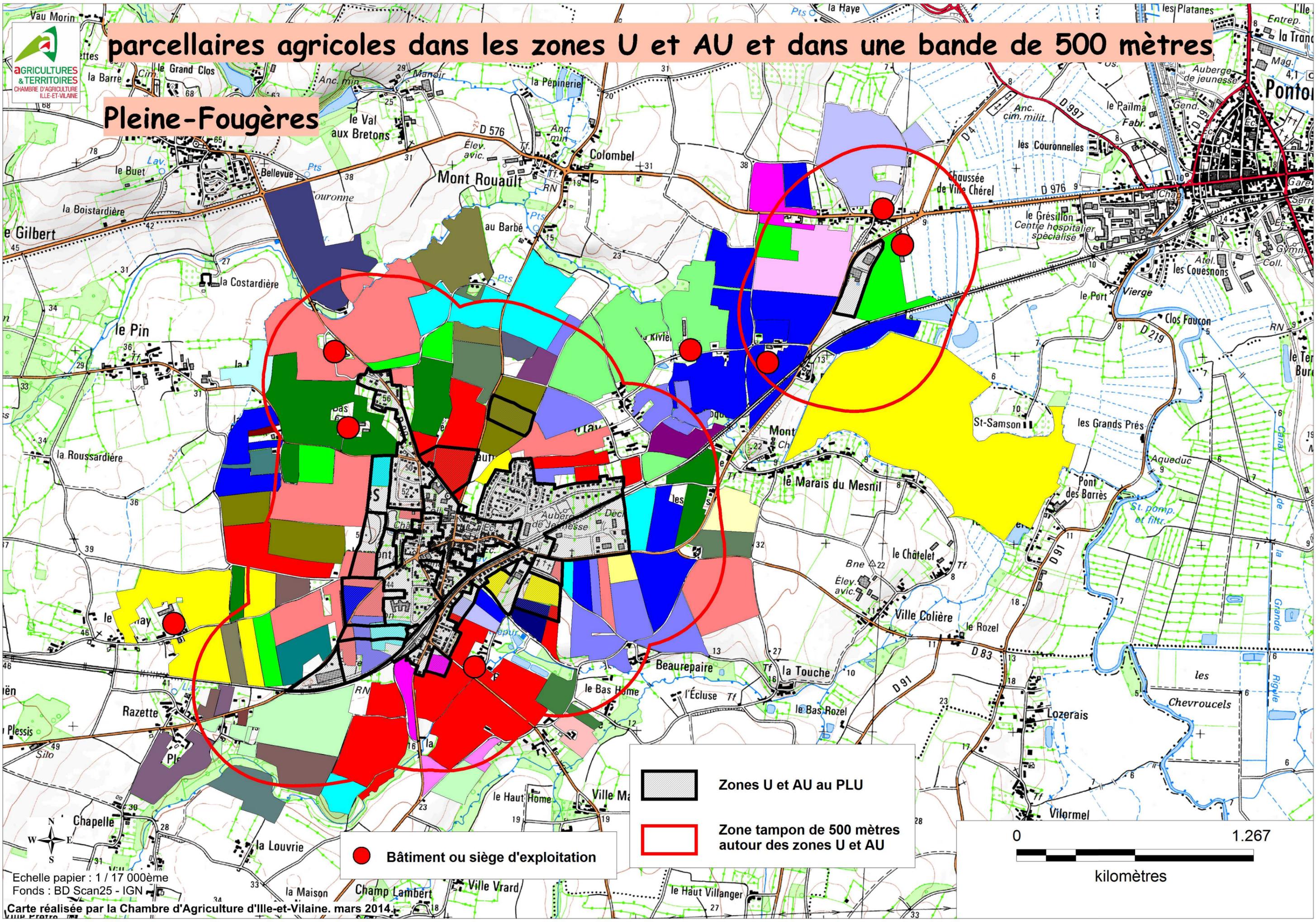
Gravelle  
Echelle papier : 1 / 20 000ème  
Fonds : BD Scan25 - IGN  
Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine. mars 2014.





# parcelles agricoles dans les zones U et AU et dans une bande de 500 mètres

## Pleine-Fougères



● Bâtiment ou siège d'exploitation

▨ Zones U et AU au PLU

□ Zone tampon de 500 mètres autour des zones U et AU

